



Conseil pour l'articulation et le transfert – Ontario
180, rue Dundas Ouest, bureau 1902
Toronto (Ontario) M5G 1Z8

Tél. : 416 640-6951
Télééc. : 416 640-6959

www.oncat.ca

Demande de propositions 2015-2016 pour des projets sur l'élaboration de parcours de transfert postsecondaires

Référence : DP CATON 2015-2016 – Élaboration des parcours de transfert
Date limite de soumission : 11 janvier 2016

Vue d'ensemble

Le CATON lance un appel de propositions de projets d'élaboration de parcours de transfert novateurs afin de développer et de mettre en place des stratégies pour améliorer la mobilité étudiante, accroître les occasions de transfert pour les étudiants et améliorer la collaboration postsecondaire de manière à contribuer au développement continu d'un système d'éducation postsecondaire plus homogène en Ontario. La priorité sera accordée aux projets qui : 1) créent de nouveaux parcours de transfert pour les étudiants autochtones, en particulier dans les collèges, les universités et les établissements autochtones; 2) développent de nouveaux parcours grâce à l'exécution et à l'application d'une analyse des résultats d'apprentissage; 3) emploient de nouveaux modèles de collaboration ou des programmes novateurs pour le transfert; ou 4) étendent les parcours existants pour inclure de nouveaux établissements.

Au sujet du CATON

Fondé en 2011, le Conseil pour l'articulation et le transfert – Ontario (CATON) a pour mission d'améliorer le parcours des étudiants et de réduire les obstacles pour ceux qui cherchent à effectuer un transfert parmi les 45 établissements postsecondaires publics de l'Ontario. À titre d'organisation fondée sur les membres, le CATON collabore avec les collèges et les universités afin de créer des politiques et des pratiques de reconnaissance de crédits visant à améliorer la mobilité étudiante, tout en respectant aussi la responsabilité des établissements d'assurer l'intégrité scolaire.

La vision du gouvernement de l'Ontario pour la reconnaissance de crédits est la suivante :

La province aura un système de reconnaissance de crédits complet, transparent et appliqué de façon cohérente qui permettra d'améliorer les parcours et la mobilité étudiante, de favoriser la réussite des étudiants et de faire de l'Ontario une destination de choix en matière d'éducation postsecondaire. Le système de reconnaissance de crédits aidera les étudiants qualifiés à transiter entre les établissements et les programmes postsecondaires sans avoir à reprendre les cours pertinents, réussis dans le passé.

Le gouvernement croit que la réalisation de cette vision permettra aux étudiants de se déplacer plus aisément au sein du système d'éducation postsecondaire, d'atteindre leur programme d'enseignement de choix final en moins de temps et d'entrer ou de retourner sur le marché du travail plus rapidement.

Pendant la brève période écoulée depuis la fondation du CATON, celui-ci a réalisé des résultats tangibles, allant de la collecte de la première série de données sur les étudiants ontariens qui ont bénéficié de la reconnaissance de crédits à la transparence des politiques de transfert. Nous avons aussi grandement augmenté le nombre de parcours de transfert pour les étudiants en appuyant plus de 123 projets d'élaboration de parcours. Ensemble, ces projets couvrent un large éventail de programmes très demandés, tels que les affaires, les études environnementales, l'informatique et les services sociaux et communautaires, dans toutes les directions de transfert, y compris du diplôme au grade, d'un diplôme à l'autre, de l'apprentissage au diplôme, du grade au diplôme d'un grade à l'autre. Nous avons également financé des projets de recherche concurrents qui ont contribué à une meilleure compréhension des expériences des étudiants et des établissements en matière de mobilité.

Critères de soumission pour la DP

Les propositions doivent établir un plan clair pour développer de nouveaux parcours de transfert et de reconnaissance de crédits, en plus d'identifier les programmes spécifiques touchés. Les parcours entre programmes uniques et entre établissements entretenant des relations particulières sont encouragés, cependant, tous les projets doivent contribuer à l'analyse et à l'application approfondies de la reconnaissance de crédits et fournir des ressources pour le développement d'un système d'éducation postsecondaire homogène en Ontario.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- 1) Créent de nouveaux parcours de transfert pour les étudiants autochtones, particulièrement entre les collèges ou les universités et les First Nations Technical Institute;

Le CATON encourage fortement la soumission de propositions de développement de parcours de transfert de toutes sortes visant à développer et à améliorer les parcours postsecondaires pour les étudiants autochtones vers les diplômes, les grades universitaires ou les deux dans les collèges et universités de l'Ontario.

- 2) Développent de nouveaux parcours grâce à l'exécution et à l'application d'une analyse des résultats d'apprentissage;

Grâce à la comparaison des composants de l'étude à l'échelle du cours, de l'année et du programme, les résultats d'apprentissage ont le potentiel de transformer le processus de développement des parcours de transfert. Le CATON s'intéresse aux projets qui favoriseront une approche axée sur les résultats d'apprentissage pour analyser le curriculum des établissements postsecondaires afin de mener à la création de nouveaux parcours de transfert dans toutes les directions. Nous tiendrons également compte des projets mettant en place une analyse des résultats d'apprentissage à un parcours existant. Toutefois, ces projets devront viser à accorder davantage de crédits aux étudiants utilisant ce parcours de transfert.

- 3) Emploient de nouveaux modèles de collaboration ou des programmes novateurs pour la mobilité;

Les établissements utilisent un large éventail d'approches créatives pour faciliter la mobilité. Le CATON souhaite appuyer des modèles novateurs pour améliorer la mobilité étudiante, notamment de nouveaux types d'arrangements entre établissements pour favoriser le succès des étudiants et leur mobilité. Nous encourageons également les propositions qui cherchent à tirer profit des travaux de précédents projets grâce à la mise en œuvre de leur approche.

4) Étendent un parcours existant pour inclure de nouveaux établissements.

Au cours des cinq dernières années, le CATON a financé le développement de parcours de transfert d'une vaste gamme de programmes élaborés par des équipes de projet d'un bout à l'autre de la province. Le CATON s'intéresse aux projets qui tirent parti de ces travaux afin que d'autres établissements puissent participer aux parcours de transfert déjà créés, et pour que les parcours soient mis à jour. Veuillez consulter la liste des projets d'élaboration de parcours de transfert du CATON au :

<http://www.oncat.ca/projectsdeparcours>

Étant donné que ces parcours de transfert se fondent sur des analyses précédentes, les propositions retenues bénéficieront du budget de projet maximal de 25 000 \$ par établissement participant supplémentaire.

Toutes les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

- Une justification pour les parcours de transfert proposés, y compris les preuves de la demande des étudiants (c.-à-d., les inscriptions au programme, les tendances de transfert actuelles, les tendances relatives aux inscriptions) et, si possible, l'estimation du nombre d'étudiants qui utiliseraient les parcours;
- Une indication de tous les composants en ligne ou nouveaux programmes qui découleraient du projet; et
- Une stratégie et un échéancier pour la mise en place du parcours de transfert, notamment les approbations finales de tous les établissements participants et la publication sur le site ONTransfer.ca.

REMARQUE : Nous comprenons qu'en raison de leur nature, les propositions de développement de parcours de transfert peuvent parfois impliquer ou entraîner la création de nouveaux programmes, notamment des programmes nécessitant l'approbation du ministère. Veuillez prendre note que les prix pour les projets accordés par le CATON ne sont liés à aucun processus d'approbation de programme, et que les propositions retenues ne sont pas soutenues par le ministère. Par conséquent, nous encourageons les auteurs des propositions à discuter des nouveaux programmes potentiels avec le ministère avant de soumettre une proposition de projet.

DP Budgets et échéanciers

Les budgets des propositions doivent respecter les lignes directrices indiquées dans le formulaire du budget pour la DP du CATON (voir ci-dessous). Afin d'assurer le plus large éventail de propositions possible, il n'existe aucune limite maximale pour le financement, sauf indication contraire; cependant, les montants demandés peuvent nécessiter une justification supplémentaire pour être approuvés. Les activités ou le personnel actuellement financés par la subvention aux institutions pour la reconnaissance de crédits (CTIG) ne sont pas admissibles au financement du CATON.

Dans la mesure du possible, les projets doivent comporter un échéancier jusqu'à la réalisation, notamment la remise du rapport final au CATON au plus tard le 15 mars 2017. Les projets qui proposent de se prolonger au-delà de cette date limite doivent fournir une justification claire expliquant ce délai.

Livrables

Les auteurs des propositions doivent être prêts à fournir les éléments suivants au CATON dans le cadre des livrables du projet :

- Un rapport provisoire à mi-parcours du projet
- Un rapport final décrivant le développement complet du ou des parcours de transfert, notamment :
 - Un résumé;
 - Une description du ou des parcours de transfert, y compris le nombre de crédits accordés aux étudiants et la façon dont les crédits seront attribués;
 - Un rapport détaillé ou une analyse des résultats d'apprentissage, notamment une explication du développement de tout nouveau cursus, pouvant servir de ressource pour le système;
 - Les détails concernant les dates de mise en œuvre attendues, y compris une liste des approbations accordées et en cours, le cas échéant, et la date à laquelle le parcours de transfert sera affiché au ONTransfer.ca;
 - Un rapport portant sur les « pratiques exemplaires » et les « leçons apprises » grâce à cette approche de l'élaboration des ententes de transfert de manière à ce que les futurs auteurs des propositions puissent tirer profit des expériences liés aux projets; et,
 - Des états financiers détaillés.

Processus de soumission des propositions

Date limite de soumission : 11 janvier 2016

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

- 1) [DP CATON Formulaire de proposition](#) (sous forme de document MSWord)
- 2) [DP CATON Formulaire du budget](#) (sous forme de document MExcel)
- 3) [DP CATON Formulaire des signatures](#) (sous forme de PDF ou d'image numérisée)
- 4) Les curriculums vitæ des membres de l'équipe du projet (aucun format privilégié)

Veuillez faire parvenir les documents susmentionnés par courriel à : policyandprograms@oncat.ca. Les copies papier ne sont pas nécessaires.

Processus d'évaluation des propositions

Votre proposition sera étudiée par des pairs faisant partie d'un groupe d'experts, y compris des VPA des établissements membres du CATON, des chefs de projets précédents et des membres importants de la communauté postsecondaire. En règle générale, les propositions seront évaluées en fonction des éléments suivants :

- La clarté et la perspective d'ensemble;
- La démonstration du respect des objectifs et critères de la DP;
- La faisabilité et l'applicabilité des étapes, des échéances et des budgets dans le contexte de précédents projets; et
- Les contributions au développement du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario.

Après l'examen initial, nous pourrions assurer un suivi avec les auteurs des propositions pour répondre aux questions du groupe d'experts. Une réponse rapide sera appréciée pour accélérer le processus d'examen. Dès que les questions auront été abordées et qu'une décision aura été prise, vous serez avisé par courriel. Veuillez prendre note que les propositions pourront être approuvées en principe jusqu'à l'examen final du budget et de l'administration. Nous espérons arriver aux décisions finales de la plupart des propositions au plus tard le 1er mars 2016.

Auteurs des propositions retenues

Les auteurs des propositions retenues devront conclure une entente officielle avec le CATON, qui décrira les modalités du financement en spécifiant les objectifs du projet, les échéanciers et les résultats prévus.

Contact

Pour toute question relative à cette DP ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez prendre contact avec Arlene Williams, directrice, Politique et programmes du CATON au 416 640-6951, poste 306 ou à awilliams@oncat.ca.